

[Accueil](#) > [Formation, Réseaux Judiciaires Et Agences](#) > [Denmark](#)Contenu fourni par
Danemark

Formation initiale des juges et des procureurs dans l'Union européenne



Danemark

Juges

Description générale

Le Danemark propose une formation initiale pour les juges suppléants en formation. Il existe 9 modules de formation initiale, lesquels couvrent les différents domaines de compétence de la cour. La formation est obligatoire à quelques exceptions près. Les juges suppléants suivent une période de formation de 3 ans au cours de laquelle ils travaillent au sein d'un tribunal tout en assistant aux 9 modules, et passent un examen oral à la fin de ces 3 ans.

Accès à la formation initiale

Les ressources humaines de l'administration judiciaire danoise supervisent le recrutement des juges suppléants pour les postes à pourvoir dans tout le pays.

Format et contenu de la formation initiale

Les 9 modules couvrant les différents domaines du droit totalisent 32 jours de formation, organisés par l'administration judiciaire danoise. Les formateurs sont essentiellement des juges nommés ou des présidents de tribunaux. Dans certains modules, des experts externes font également partie de l'équipe de formateurs.

Fin de la formation initiale et processus de qualification

L'examen final consiste en un rapport que le juge suppléant en formation doit rédiger pour démontrer ses connaissances et faire part de ses réflexions concernant sa propre pratique, et est complété par un examen oral portant sur le rapport.

Procureurs

Ce contenu n'a pas été fourni.

■ Dernière mise à jour: 03/06/2026

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.